SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 30149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

Flash infos du 20 janvier 2014

(en téléchargement version pdf sur notre site)

Education prioritaire et rapport sur la grande difficulté scolaire :

- **Education prioritaire, le bond en avant** ! http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article841

- **Rapport de l'IGEN sur la grande difficulté scolaire**, **une longue attente pour un résultat décevant**
> http://www.se-unsa.org/spip.php?article6445

Formation à distance : nous avons testé pour vous ... la plate forme M@gistère

Lire l'article avec nos premières impressions > http://ecolededemain.wordpress.com/2014/01/13/magistere/
Un espace est donné au bas de l'article pour vous exprimer. N'hésitez pas à le faire !
Lire le positionnement du SE-UNSA >http://www.se-unsa.org/spip.php?article6473
Nous évoquerons ce dispositif avec les conseillers pédagogiques et les animateurs informatique lors de la réunion d'information syndicale du 23 janvier.

Réunions d'information syndicale

Réunion d'information syndicale secteur de Vitry-le –François le mardi 4 février de 16H30 à 19 h30 à l'école primaire de **Saint Ouen Domprot** : actualité générale, rythmes, avancement, inspection, actu-retraite, sujets à la demande. Merci de nous prévenir de votre participation (mail au 51@se-unsa.org)

NOUVEAU : Réunion d'information syndicale « Je prépare ma retraite avec le SE-UNSA ».
Mercredi 19 février de 9H à 12H à Reims
S'inscrire ici > https://docs.google.com/forms/d/1RG9WWpTg40UpdhKw2tdvSKuuUsWIk6Sj-pOfCtUs4Bc/viewform

Pour ces réunions, prévenir au moins 8 jours à l'avance votre IEN de votre participation.
Modèle de lettre ici > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article80

Vous nous avez demandé :

Dois-je rattraper mes obligations de service (Animations pédagogiques, Conseils d'école...) qui ont eu lieu pendant mon congé de maternité (ou mes congés « maladie ») ?
La réponse est non ... tout simplement ! Les 108 H, même annualisées ne sont pas concentrées sur les temps de service restant.

ISAE : l'action du SE-UNSA

Après les deux courriers que nous avons adressés au ministre, la pétition qu'un enseignant concerné sur 7 a signé, le ministre révise sa copie en ouvrant un GT tout prochainement.
Nos continuerons à y faire valoir le caractère injuste de l'exclusion de l'Isae, des collègues qui exercent en Segpa, Erea, Ulis et milieu pénitentiaire.
A lire ou à relire : http://goo.gl/EQE0iu http://goo.gl/4ZTuHk.

En 2014, j'adhère au SE-UNSA !

Vous appréciez notre communication, nos actions, nos positionnements syndicaux, notre accueil ... plus d'hésitation, l'adhésion au SE-UNSA, c'est pour vous ! *http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6*
Non imposable ? Depuis l'an dernier, les cotisations syndicales sont « récupérables « en crédit d'impôt à 66%. C'est donc un chèque du montant équivalent que vous recevrez.

Vos contacts 1er degré au Se-UNSA Marne :
Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** Secrétaire départementale et Premier degré
Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61** Secrétaire Académique, 1er et 2nd degré
Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** Premier degré et Jeunes enseignants
Jeanne TITUS-CARMEL / Permanence le mardi – Premier degré et Jeunes enseignants
Marie-Alice DESTIGNY / SEGPA et ASH **06 14 65 12 05**

Retrouvez l'organigramme de l'équipe du SE-UNSA Marne ici

Non adhérent : Pour se désabonner, envoyer la simple mention « désabonnement » en retour
Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.